

Seine-Maritime

Rectorat. Les jeunes Dieppois privés de nouvelles formations

LES INFORMATIONS DIEPPOISES | mardi 31 juillet 2018

845 mots | -



Sébastien Jumel (à droite), député, a fait part de son mécontentement à Denis Rolland, le recteur. Le parlementaire lui demande de « reconsidérer ses choix à la lumière des besoins de notre bassin ». (©Photos d'archives)

Au motif que l'offre de formation est largement suffisante en région, le rectorat a rejeté des demandes d'ouverture de formations pour les lycées de Dieppe.

En cette période estivale, Sébastien Jumel, le député communiste de la 6^e circonscription ne décolère pas et le fait savoir ouvertement à Denis Rolland, le recteur de Normandie.

Les demandes d'ouverture de formations en lycées professionnels pour la rentrée 2019 sur le bassin dieppois ont été rejetées lors d'une première phase d'arbitrage des dossiers. En Normandie, selon les données du député, 44 demandes sur 75 ont été écartées et le territoire dieppois serait sévèrement touché.

Vendredi dernier, Sébastien Jumel a dégainé sa plume et en appelle aussi à Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Éducation nationale, et à Hervé Morin, le président de Région : « **Ces décisions assises sur des critères comptables vont à l'encontre de l'intérêt du territoire et de ses habitants à travers les jeunes qu'elles privent de perspectives, mais aussi à l'encontre de ceux qui, dans la communauté éducative, s'engagent sans compter dans leur métier pour ces jeunes.** »

D'après les informations du député, seul le lycée Anguier à Eu a obtenu un avis favorable pour un bac pro de pilote de ligne de production.

En revanche, les demandes de l'Émulation dieppoise pour un CAP maintenance des bâtiments collectifs et du lycée du Golf à Dieppe pour un CAP agent de propreté et hygiène, ont été rejetées, « à ma connaissance sur le critère d'une offre suffisante en Région » regrette-t-il.

Sébastien Jumel avait d'ailleurs proposé « **une mutualisation intelligente des moyens techniques** » de ces deux établissements pour assurer respectivement leur formation. D'autant plus que ces deux formations s'adressent à des élèves sortant de 3^e Segpa ou Ulis « **dont 24 étaient sans solution de poursuite d'études à la rentrée 2017** » précise le député.

Des conséquences sur l'attractivité

Sébastien Jumel se montre très exhaustif dans les exemples de manque de formations qui pénalise fortement le territoire dieppois au profit de la métropole rouennaise. « **Aujourd'hui, le bassin d'éducation et de formation Dieppe - Eu - Neufchâtel-en-Bray est le seul en Normandie pour lequel la fermeture de formations qualifiantes n'est pas compensée par l'ouverture de CAP**, dit-il. **En ramenant la focale à l'échelle de la ville de Dieppe, le constat n'est pas davantage encourageant : il n'y a actuellement dans cette ville, la 3^e de Seine-Maritime, qu'un seul CAP en initial, celui de serrurier métallier** ».

L'offre de formation reste insuffisante à Dieppe et dans sa région. Ce manque pénalise de toute évidence l'attractivité du territoire. « **Elles sont également pénalisantes pour les jeunes qui sont les moins mobiles en raison de leur condition sociale pour des raisons objectives à commencer par celle de la faiblesse des ressources de leurs parents** » ajoute Sébastien Jumel.

Des attentes des industriels

En lien avec les organisations professionnelles et éducatives, les élus soutiennent l'ouverture d'un CAP charpentier de marine au lycée des métiers du bois d'Envermeu. La demande a reçu une fin de non-recevoir. « **Non seulement cette formation est un besoin pour le territoire, mais en plus elle s'inscrit dans le projet d'un établissement reconnu, qui va de l'avant et cherche à se consolider** », martèle Sébastien Jumel.

Les formations post-bac manquent également à Dieppe. Celle de technicien de soudage de niveau IV présentée par le lycée Émulation dieppoise est très attendue des industriels dieppois. Malheureusement, elle a aussi reçu un avis défavorable. « **C'est constater que, décidément, la volonté des pouvoirs publics de soutenir un maillage industriel sur les territoires au-delà des seules métropoles reste à démontrer** », écrit le député.

Ces décisions ne nous ont pas été confirmées, hier lundi, par le rectorat. Tous les services de l'académie de Rouen sont fermés jusqu'au 15 août. Le rejet d'ouverture de formations sur le bassin d'éducation et de formation de Dieppe - Eu - Neufchâtel au prétexte que l'offre est déjà suffisante en région pénalise fortement la jeunesse.

Surtout quand on sait que le manque de mobilité, faute de moyens financiers des familles, est un frein à la poursuite des études ou de formation. Et rien ne semble être fait pour aider le territoire.

200 élèves de 3^e sans affectation à la rentrée

Pour preuve, Sébastien Jumel rappelle qu'« **à la rentrée 2018, le collège Albert-Camus de Neuville-lès-Dieppe perd ses deux formations qualifiantes. Ces deux ouvertures de CAP constitueraient une compensation, même s'il s'agit de l'année 2019** ».

Cette situation qui témoigne d'une absence de prise en compte de la réalité et des besoins locaux est jugée par Sébastien Jumel comme « **très préoccupante** ». Le parlementaire affirme aussi que 200 élèves de 3^e du bassin d'éducation et de formation se retrouvent sans affectation pour la rentrée, le mois prochain.

Aurélien Bénard